



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anncy, le 16 juillet 2014

Communiqué de presse

En Haute-Savoie, pendant la saison estivale, si les lacs sont très prisés pour la baignade ou les bains de soleil, les rivières et les torrents attirent également un public très nombreux.

Les cours d'eau du département sont en forte charge suite aux pluies abondantes de ces derniers jours. Les débits et hauteurs d'eau sont dangereux et présentent des risques majeurs en cas de mise à l'eau volontaire ou accidentelle. Les berges sont souvent escarpées et glissantes.

Des noyades ont récemment eu lieu dans le Fier et justifient le rappel de quelques recommandations et règles de prudence.

Pour toute promenade ou baignade aux abords d'un cours d'eau :

1) Informez-vous :

- Lisez les panneaux d'affichage, signalant les risques ou l'interdiction de baignade, disposés sur les berges, parkings (risque de montée brutale des eaux, risque de chute, risque de courant fort, vent, tempête, fanions des postes de secours, ...)
- Consultez souvent les bulletins météorologiques.

2) Ne surestimez pas vos capacités aquatiques ou physiques :

- Eau froide à très froide ;
- Courants pouvant être dangereux ;
- Eau pouvant être trouble et sujette à panique par des sols vaseux ou par la présence d'herbes aquatiques.

Dans tous les cas, la mise à l'eau doit être progressive pour éviter un choc thermo-différentiel et le risque de syncope.

3) Surveillez vos enfants ou surveillez-vous mutuellement :

- Prévoyez un moyen de flottabilité ou d'accompagnement en cas de baignade loin du bord.
- Soyez capable de donner l'alerte (112 / sapeurs-pompiers - SAMU).

Pour en savoir plus, consultez la rubrique « Se baigner sans danger » sur le site internet des services de l'Etat :

(lien:<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Votre-securite/Votre-securite-en-vacances/Se-baigner-sans-danger>)